

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le deux du mois de novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric BESÈME, Maire.

Convocation : 26 octobre 2020.

Présents : MM & Mmes Frédéric BESÈME – Franck BRUNEL – Audrey MAZUY – Perrine SPÉE-FOURNEAU – Rémy PASSOT – Damien TOMATIS – Laurent MORIN.

Excusés : M & Mmes Gontran BODESCOT (pouvoir à M. Frédéric BESÈME) – Alice JAMBON-TALEB (pouvoir à M. Franck BRUNEL) – Estelle DUCRUIX (pouvoir à M. Rémy PASSOT) – Mme Maryline PLAFORÊT-DURAND (Pouvoir à Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU).

Secrétaire de séance : M. Laurent MORIN.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

I/ URBANISME

1) DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

M. le Maire, avant de présenter une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain, demande à M. Damien TOMATIS de se retirer momentanément de l'assemblée, étant concerné personnellement dans ce dossier.

La déclaration d'intention d'aliéner est souscrite par Maître Maxime CASTELLI, Notaire à VILLIÉ-MORGON, mandataire de Mme SIVIGNON Jeanne veuve DUFOUX et Mme DUFOUX Ghislaine épouse MORIN, reçue en Mairie le 16 octobre 2020, concernant la vente de biens cadastrés AB 39 et AB40 sis « Le Bourg » à CHIROUBLES, au profit de Mme Carine VIEUX et M. Damien TOMATIS, domiciliés à CHIROUBLES 69115 – 15 Allée des Géraniums.

Les Conseillers décident de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain sur ce bien.

2) VENTE DE PARCELLE BOISÉE

M. le Maire donne lecture du courrier de Maître Jean-Christophe HOCHÉ, Notaire à VILLIÉ-MORGON, reçu le 29 octobre dernier, informant de la vente d'une parcelle boisée sise à CHIROUBLES, lieu-dit « Javernand » d'une surface totale de 81a 30ca, pour un prix fixé à 2 439.00 €.

Conformément aux dispositions des articles L.331-24 et suivants du Code forestier, la Commune dispose de 2 mois pour exercer son droit de préférence aux prix et conditions énoncés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer ce droit de préférence.

III/ SUBVENTION RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le dossier de demande de subvention pour des « travaux de sécurité de l'école et du local associatif » est parvenue le 24 septembre 2020 à la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il sera instruit dans les prochaines semaines par les services. Bien que n'ayant pas de retour sur l'attribution d'une subvention, les travaux peuvent être toutefois lancés.

IV/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT-BEAUJOLAIS

M. Franck BRUNEL présente le Rapport annuel sur le prix et la Qualité du Service public de l'eau potable – exercice 2019. A noter, le service public d'eau potable est exploité en délégation de service public par l'entreprise privée SUEZ, dans le cadre d'un contrat se terminant le 30 juin 2028. Il dessert, sur le territoire de 8 Communes, 6 254 habitants représentant 3 253 abonnés (225 abonnés pour la Commune de CHIROUBLES). La densité linéaire

d'abonnés est de 17.15 abonnés/km. Le nombre d'habitants par abonné est de 1.92 habitants/abonné. La consommation moyenne par abonné est de 101.27 m³. Le Syndicat ne produit pas d'eau ; celle-ci est importée. Le linéaire du réseau de canalisations est de 189.69 kms. La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part fixe (abonnement, location compteur, etc...). La tarification au 1^{er} janvier 2020 est :

Collectivité (Syndicat)	Part fixe (€ HT/an)	81.54 €
	Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1.0647 €/m ³
Délégitaire (SUEZ)	Part fixe (€ HT/an)	59.60 €
	Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0.9447 €/m ³

Le coût total du m³ s'élève à 3.64 € TTC. Le taux de conformité des analyses est de 100 %. Le rendement du réseau est de 76.13 % sachant que l'obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau est de 66.14 %.

M. Franck BRUNEL précise qu'il assistera à la réunion de recensement des opérations de renouvellement des canalisations d'eau potable à programmer, prévue ce mardi 03 novembre. Courant décembre, il est projeté une visite des installations dépendantes du Syndicat Intercommunal des Eaux.

V/ ATELIER SOLIDAIRE DU NORD

M. le Maire informe qu'il a été interpellé par la structure « Atelier Solidaire du Nord » ; structure qui accueille des personnes en situation de handicap, afin de passer une commande d'articles de bureau, d'hygiène et alimentaire pour un minimum de 120.00 € HT.

Toute commande permet de déclencher un programme de travail en fabrication et conditionnement.

M. le Maire interroge le Conseil Municipal sur la faisabilité sachant que les produits proposés sont assez onéreux et que bon nombre d'Atelier font les mêmes démarches... Le Conseil Municipal n'est pas contre l'idée d'aider mais préfère privilégier un centre à proximité de la Commune.

VI/ PLUi-H

M. le Maire expose que le service urbanisme organise des rencontres avec chaque Collectivité visant à connaître les projets communaux et nourrir le PLUi-H. Un guide d'entretien adapté à la Commune (chiffres-clés, analyse du document d'urbanisme) a été transmis. Chaque Conseiller est invité à émettre ses réflexions ; une synthèse sera faite à l'issue d'une réunion. Pour aider dans cette démarche, il leur sera adressé une copie du rapport et de la synthèse réalisés lors de l'élaboration de la carte communale.

La rencontre avec Mme Marine PIETRY, Chargée de mission urbanisme à la Communauté de Communes Saône Beaujolais, est programmée le vendredi 04 décembre 2020, à 9 h 30.

VII/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)

Comptes-rendus des réunions des Commissions suivantes sont donnés :

✂ Commission Action Sociale du 20 octobre 2020, présidée par M. Jean-Paul VARICHON, Maire de SAINT-LAGER. Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU présente les 5 domaines d'intervention et les objectifs de cette Commission :

- Petite enfance – enfance – jeunesse ➤ structures petite enfance, multi-accueil...
- Maintien à domicile des personnes âgées ➤ ADMR, AIASAD...
- Insertion et emploi des jeunes ➤ Mission Locale, formation...
- Politique de la ville – Logements sociaux et gens du voyage ➤ animation quartier, dynamisation aire des gens du voyage...
- Santé ➤ maisons de santé rurale...

Des groupes de travail sont appelés à se former.

Au niveau de la Commission communale « Jeunesse », une rencontre a été faite avec les responsables de Chat'Pito afin d'examiner les intérêts et les possibilités de décentraliser leurs actions ; d'autres pistes pour proposer des stages ou des initiations aux enfants durant les vacances scolaires sont à étudier...

✂ En sa qualité de référent randonnée pour la Commune de CHIROUBLES, M. Laurent MORIN a assisté à une réunion début octobre à la Maison de la Randonnée et du Trail au Col du Crie où le fonctionnement de cette Commission a été exposée. Au niveau communal, il conviendra de remettre à jour le dépliant des sentiers de randonnées, d'apporter quelques modifications aux tracés... La Commission Communication sera associée à ce travail. M. MORIN précise que les dépliants, le nécessaire pour le balisage (poteaux, plaques, flèches) sont fournis et pris en charge financièrement par la Communauté de Communes de Saône Beaujolais.

✂ Commission Gestion et Réduction des Déchets, Environnement, ENS, SPANC : Mme Audrey MAZUY rapporte les propos échangés sur la thématique « gestion des déchets » lors de la réunion du 06 octobre 2020 ➤ Collecte des ordures ménagères – Point d’Apport Volontaire (changement d’une benne à « La Terrasse ») – création d’une Recyclerie sur le site de l’ex Savour Club à LANCIÉ (M. Gontran BODESCOT s’implique dans le groupe de travail de ce projet) – Compost collectif (un premier exemple a vu le jour à CHARENTAY) – Sens de circulation des déchèteries mal adaptés...

VIII/ COMMISSIONS MUNICIPALES

En vue de la préparation du budget 2021, M. le Maire invite les Commissions à se pencher sur des opérations pouvant être programmées l’an prochain.

X/ QUESTIONS DIVERSES

1) INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire communique :

✂ Il a rencontré M. Arnaud ROSSAT concernant son projet d’installer son cabinet médical sur la Commune de CHIROUBLES. Une visite de différents lieux a été effectuée. Le bâtiment « bureaux » de la Famille BOULON, sis 46 Rue des Écoles, a retenu l’attention de M. ROSSAT. M. Damien TOMATIS a rencontré M. BOULON pour lui exposer ce projet et voir s’il serait vendeur.

✂ Suite aux nouvelles mesures sanitaires mises en place concernant la Covid-19, les enfants âgés de 6 ans et plus doivent porter un masque lors du temps scolaire et périscolaire. La CCSB a été interrogée pour savoir si une action d’achat groupé de masques enfants pouvait être envisagée ?

✂ Un Conseil d’École a lieu ce mardi 03 novembre, à 18 h 30, à la Mairie ; le nombre de participants est restreint.

✂ Au vu des évènements terroristes qui se sont produits récemment, le niveau de vigilance de Vigipirate est passé au niveau « Alerte Attentat ». Conseil est donné d’appeler la Gendarmerie – Tel : 17 ou 112 dès qu’il est constaté un fait ou une personne suspecte.

✂ Pour une parution dans le prochain bulletin municipal, un recensement de tous les hébergements touristiques se trouvant sur le territoire de la Commune sera effectué.

✂ Les travaux de renforcement de réseau électrique sur le secteur de « Souzon » sont programmés du 03 au 06 novembre 2020. Les administrés concernés ont été avisés d’éventuelles coupures d’électricité.

✂ Le Président du SOU DES ÉCOLES sollicite la Collectivité pour des fonctions d’aide ponctuelle au ménage de la Cantine Scolaire. Il a été demandé de prendre connaissance de la fiche de poste de la Cantinière. Une discussion avec le Président est prévue le 06 novembre 2020. M. le Maire précise qu’un « plan alimentaire territorial » doit être proposé par la CCSB. Des membres du Conseil Municipal proposent d’avancer sur le projet de délocalisation de la Cantine Scolaire. Une note sur l’historique de cette opération, déjà évoquée lors de conseils municipaux précédents, sera réalisée.

2) TOUR DE TABLE

✂ M. Rémy PASSOT sollicite des explications sur les travaux de voirie réalisés sur la voie communale « Impasse de Souzon » ; une erreur de tracé au moment de la réalisation des travaux a été faite mais rectifiée en temps voulu.

✂ Il demande également si des travaux de curage des fossés sont prévus prochainement et dans l’affirmative de ne pas oublier le nettoyage des dessableurs. M. Franck BRUNEL confirme la réalisation de ces travaux. La terre enlevée pourra être récupérée par des personnes intéressées, qui devront se manifester auprès de M. BRUNEL.

✂ M. Damien TOMATIS interroge sur un mail provenant de M. ARMANET de SUEZ désirant savoir si une demande pour des contrôles de raccordement datant de 2018 était toujours en vigueur. Il est demandé de faire suivre ce mail au Secrétariat de Mairie.

✂ Il fait part qu'une déclaration préalable devrait être prochainement déposée en Mairie pour un changement de destination d'un bien immobilier sis « Rue de la Forge ».

✂ Mme Audrey MAZUY signale que la Commission Communication est en attente du devis actualisé de la Société PANAMA pour la composition du bulletin municipal.

✂ M. Rémy PASSOT demande s'il sera possible de faire paraître dans le bulletin un article de l'ODG ➤ réponse affirmative est donnée.

✂ M. le Maire informe que la réunion prévue vendredi 06 novembre 2020 pour l'élaboration du calendrier des manifestations 2021 est annulée. Chaque Président(e) d'associations est invité(e) à communiquer la/les date(s) de leur manifestation auprès du Secrétariat de Mairie

La séance est levée à 21 h 00.

